



6 AU 31 JUILLET



NOS MESURES SPÉCIFIQUES COVID COMPLÉMENTAIRES AU PROTOCOLE DE BASE D'APPLICATION À GESVES! (A LA SUITE)

- La maison médicale de Gesves sera notre référent médical tout au long du mois.
- La plaine est composée de 7 bulles avec leurs sanitaires, leur matériel pédagogique et hygiénique, leurs poubelles.
 - Max. 24 P'tits Bouchons : EFACF René Bouchat - Accès Chée de Gramptinne 118
 - Max. 32 Moustiques : Local bien être - Accès Ry del Vau 5
 - Max. 36 Moussaillons : Local Fanfare - Accès par l'arrière de la maison communale
 - Max. 36 Sioux : Local Todi d'Jones - Accès par l'arrière de la maison communale
 - Max. 36 Griffons : Maison de la musique - Accès comme pour les Moustiques ou Sioux
 - Max. 36 Sayans : Salle des fêtes - 1^{er} étage de la maison communale
 - Max. 36 Maringouins : 1^{er} étage Hall sportif - Accès Chée de Gramptinne 116

Les disponibilités d'accueil sont communiquées via le site www.gesves.be

- L'accueil se fait directement dans les bulles à partir de 8h30 le matin et jusque 16h30 le soir. (Début des animations : 9h - Fin : 16h)
 - Sur inscription, un accueil « garderie » gratuit est organisé de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h au Hall des sports, Chée de Gramptinne 116.
 - L'accès aux locaux est interdit aux parents. Un sas intérieur est aménagé spécifiquement chez le P'tits Bouchons pour permettre une séparation progressive.
 - L'équipe tient compte des informations communiquées lors de l'inscription : Contacts, Infos médicales, Inscription accueils matin et soir, Bus...
En cas de modification et pour toute information supplémentaire, un cahier de communication sera complété par la coordination sur base d'un mail ou d'un SMS adressé à plaine.gesves@coala.be - 0476 968 430 - 0476 968 428
- Merci de les utiliser pour contacter la Coordination avant, pendant et après la plaine.
- Comme chaque année, un courrier avec les dernières informations est glissé chaque lundi dans le sac de votre enfant.
 - L'été 2020 sera différent. Néanmoins, toute l'équipe veillera à maintenir des conditions de vacances épanouissantes dans un projet d'animation adapté :
 - Pas de piscine possible cette année. Les déplacements à Chevetogne seront limités et nous profiterons au maximum des bois et de notre environnement.
 - La soupe et le barbecue du vendredi sont maintenus... au sein des Bulles.
 - Afin de garder au maximum l'esprit collectif, nous profiterons de notre fil rouge « cinéma » pour produire avec les enfants des outils de communication audio-visuels vers les autres bulles... et les parents.
 - Les Maringouins devront porter un masque dans le bus.
 - La composition des groupes sera communiquée fin juin via une Newsletter de la plaine si vous souhaitez vous assurer que votre enfant sera avec ses ami-es.

PROCOLE DE BASE

POUR L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE DES ENFANTS DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2020 DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19



COORDINATIONS

Les coordinations ATL gérées par COALA

ATL



Référent médical externe :

INSCRIPTIONS & PRÉSENCES

L'**inscription préalable** des enfants aux activités est obligatoire pour le respect des normes de sécurité sanitaire. La confirmation d'inscription écrite de l'opérateur d'accueil pourra vous être demandée à l'entrée.

L'opérateur d'accueil tient un registre de présences à jour, tant pour chaque bulle de contact que pour les personnes extérieures. Le traitement de ces données se fait en conformité avec le RGPD. Le référent médical y aura accès uniquement en cas de COVID suspecté.

Un enfant ne peut se présenter à l'activité que s'il ne présente aucun signe de maladie.

De plus, si l'enfant a eu...

- » de la **fièvre**,
- » de la **toux**,
- » le **nez qui coule**,
- » des **difficultés respiratoires**,
- » des **douleurs à la gorge**,

... au cours des **5 derniers jours**, il ne peut participer à l'activité.

Chaque inscription est soumise à la transmission d'une fiche santé concernant l'enfant.

L'opérateur d'accueil se réserve le droit de demander aux responsables de l'enfant un certificat médical de bonne santé en cas de manifestation de symptômes évoqués ci-dessus.

Groupe à risque : Si l'enfant, le jeune fait partie d'un groupe à risque, le parent ou responsable a le **devoir** de signaler dans la fiche santé et d'indiquer si la maladie/condition est maîtrisée (ex. par traitement médicamenteux). Le conseil d'un médecin sur la participation est recommandé.

CAPACITÉ D'ACCUEIL & ORGANISATION DES GROUPES

Les capacités ordinaires d'accueil sont maintenues, mais dans le respect strict du maintien du principe de « **bulles de contact** » de maximum 50 personnes (participants et animateurs compris).

Chaque bulle est autonome et dispose de ses locaux (dont l'accès est strictement limité aux enfants et aux animateurs composant la bulle), de son matériel et de son équipe d'animation.

Les contacts vers l'extérieur sont réduits au minimum indispensable.

Plusieurs bulles peuvent être présentes sur un même site, sans se mélanger.

Ces bulles sont constituées de façon à garantir l'esprit du projet d'animation, fratries/amis peuvent ainsi être dans des bulles différentes. Contactez l'opérateur d'accueil pour en vérifier la composition le cas échéant. Au sein d'une même bulle, des sous-groupes peuvent être aussi constitués. Les bulles seront stables au cours d'une même semaine mais pourront varier de semaine en semaine.

Le principe des bulles de contact sera assoupli en extérieur : cours de récréation, bois, jardins et espaces de jeu de plein air peuvent être partagés.

ORGANISATION DE L'ENCADREMENT DES ENFANTS

Dans la mesure du possible, l'encadrement est stable au cours de la semaine ou du séjour.

Il est cependant possible que le personnel d'accueil (matin et soir) soit différent de celui de la journée, dans le respect des mesures de distanciation et d'hygiène. Dans ce cas, le personnel assurant l'accueil sera stable, lui aussi, au cours de la semaine.

ORGANISATION DES ARRIVÉES ET DÉPARTS

Les mesures de sécurité sanitaire seront rappelées lorsque l'enfant est déposé pour la première fois.



La personne amenant l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19. Lors de l'arrivée, elle doit porter un masque, respecter les mesures de distanciation physique et rester à l'extérieur du bâtiment.

L'opérateur d'accueil organisera donc une zone d'accueil extérieure, sorte de sas, afin d'accueillir les enfants et leurs responsables. Un membre de l'équipe en assurera l'organisation ainsi que la transmission des informations à l'ensemble de l'équipe d'animation. C'est cette personne qui conduira les enfants à l'intérieur des locaux. L'« au revoir » devra donc être réduit au mieux afin de ne pas prolonger la file d'attente.

Un sens unique pour l'accès à l'accueil sera fléché. Des marques seront apposées, distantes de 1,5 m, afin de permettre à chacun d'attendre son tour en sécurité. A défaut, il est demandé à chacun de respecter cette distanciation physique par rapport aux autres personnes présentes.

Le temps d'échange oral avec les responsables des enfants est nécessaire, mais sera au maximum limité à l'essentiel. Le coordination reste bien entendu à votre écoute par téléphone ou par mail.

Les responsables des enfants reçoivent, par mail ou courrier, un exemplaire de ce protocole simplifié s'adressant à ces derniers, pour que chacun soit préparé au mieux.

PRÉPARATION DE LA MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS

Les équipes d'animation sont sensibilisées aux mesures sanitaires et de sécurité. Elles sont attentives à leur respect durant les activités.

De façon générale, l'aménagement des locaux, l'organisation des activités, ainsi que l'encadrement des enfants a été réfléchi en équipe pour assurer au mieux les recommandations émises par les autorités compétentes. Une évaluation constante de ces mesures est organisée en équipe.

ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Les activités se dérouleront de la manière la plus « normale » et « habituelle » possible.

Les enfants seront associés, de la manière la plus ludique possible, au respect des consignes sanitaires (exemples : affichage de visuels attrayants et parlants, routine du lavage de mains en chanson, utilisation ludique de la poubelle, ...).

Le lavage des mains dès l'arrivée ainsi qu'avant et après l'activité sera rappelé.

Le matériel mis à disposition restera au sein de la même bulle. Ainsi un pack complet de matériel sera disponible pour chaque bulle. En cas de partage de matériel unique, celui-ci sera désinfecté ou mis au repos durant 48 heures avant d'être utilisé par la bulle suivante.

L'utilisation des espaces extérieurs sera privilégiée un maximum.

ORGANISATION DES REPAS

Durant les repas, les enfants resteront avec leur bulle. Chaque bulle mangera dans son local ou à l'extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires. Si les enfants mangent dans leur local, le nettoyage des tables sera effectué avant et après le repas. Le lavage des mains avant et après le repas sera organisé.

ORGANISATION DE LA SIESTE

Pour les plus jeunes, et si besoin, un local « sieste », **bien aéré**, est prévu par bulle.

Chaque enfant a sa couchette. Il n'en change pas durant toute la semaine. Le responsable de l'enfant est invité à **apporter dans un sac nominatif réservé à cet effet : un couvre-lit, le doudou, l'oreiller** pour faciliter le repos de l'enfant.

MESURES SANITAIRES ET D'HYGIÈNE

Nous rappellerons régulièrement les mesures en vigueur depuis le début de la crise sanitaire :

- » Toux et éternuement dans le pli du coude
- » Mise à disposition et utilisation de mouchoirs à usage unique
- » Lavage fréquent des mains, ou savon.
- » Utilisation de poubelle avec couvercle
- » Distanciation physique (1,5m) ENTRE ADULTES UNIQUEMENT
- » Aération fréquente des locaux

Port du masque

De façon générale, les animateurs ne porteront pas de masque.

Exception pour les situations suivantes :

- » lors d'une activité à l'intérieur, uniquement si la distanciation physique n'est pas possible entre adultes ;
- » lors des contacts avec les adultes externes à la bulle ;
- » lors des soins (bosses et bobos).

Nettoyage et désinfection

Les **locaux** seront aérés régulièrement et seront nettoyés minutieusement une fois par jour en dehors de la présence des enfants.

Si plusieurs bulles se succèdent, ils seront nettoyés et désinfectés et ensuite aérés minimum 15 minutes entre chaque groupe, en l'absence des enfants.

Les **toilettes** seront nettoyées, désinfectées et aérées plusieurs fois par jour.

Procédure d'urgence en cas de suspicion d'infection au COVID-19

L'opérateur d'accueil respecte une procédure d'urgence définie par le protocole jeunesse, avec notamment, un lieu d'isolement dans un espace dédié. Le responsable de l'enfant et le référent médical externe seront systématiquement contactés. Au besoin, le responsable de l'enfant se rendra rapidement disponible pour récupérer ce dernier.